



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2026-078

PUBLIÉ LE 29 MAI 2026

Sommaire

ARS /

R53-2026-05-29-00001 - Arrêté modificatif de composition du CTS
Armor (10 pages) Page 3

R53-2026-05-27-00001 - Arrêté modificatif de composition du CTS
Coeur de Breizh (5 pages) Page 14

DRAAF /

R53-2026-05-26-00003 - tableau des autorisations tacites relatifs au
contrôle des structures - département des Côtes d'Armor (8 pages) Page 20

préfecture de région /

R53-2026-05-28-00002 - 2026 05 28 Délégation de signature DREETS (2
pages) Page 29

R53-2026-05-28-00003 - 2026 05 28 DSF-marché DREETS (3 pages) Page 32

RECTORAT /

R53-2026-05-28-00001 - Arrêté rectoral - composition section
disciplinaire commune 2026 (2 pages) Page 36

ARS

R53-2026-05-29-00001

Arrêté modificatif de composition du CTS Armor

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R.1434-33 et R.1434-34,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne – Madame Véronique SOLERE, à compter du 25 août 2025,

Vu la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne à Madame Anna Sez nec

Vu l'arrêté du 25 mai 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne portant modification de l'arrêté du 16 mai 2022 portant adoption des territoires de démocratie sanitaire en région Bretagne,

Vu l'arrêté modificatif de composition du CTS Armor en date du 03 février 2026

Considérant les modifications demandées depuis la dernière mise à jour,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Conseil territorial de Santé Armor comprend 50 membres.

Sa composition nominative est modifiée comme suit :

Collège 3b : retrait de M. Guillaume LOUIS, suppléant (désigné titulaire au collège 3e)

Collège 3d : retraits de M. David BELLIGUIC, titulaire - SBAA et M. François PONCHON, titulaire - LTC (suite élections municipales)

Collège 3e : remplacement de M. Pierre SALLIOU par M. Guillaume LOUIS, titulaire (AMF22 suite élections municipales)

Collège 3e : remplacement de M. Paul LE BIHAN par M. Eric ROBERT, suppléant (AMF 22 suite élections municipales)

Collège 3e : remplacement de Mme Nadia LAPORTE par Mme Lucile MOGLIA, titulaire (AMF 22 suite élections municipales)

Collège 3e : remplacement de Mme Marie-Annick GUERNION-BATARD par Mme Sandra LE MEUR, suppléante (AMF 22 suite élections municipales)

Article 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L. 1434-10 du Code de la santé publique, les sénateurs et députés du département sont membres de droits du Conseil Territorial de Santé Armor

Article 3 : Nul ne peut siéger au sein du conseil territorial de santé à plus d'un titre.

Article 4 : La durée des fonctions des membres du conseil territorial de santé est fixée à cinq ans, renouvelable une fois, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R1434-34 du Code de la santé publique.

Article 5 : Le conseil territorial de santé est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale et d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers.

Article 6 : La composition, les modalités de vote et les modalités de fonctionnement des formations du conseil territorial de santé sont fixées par son règlement intérieur adopté en assemblée plénière.

Article 7 : Le présent arrêté sera complété pour tenir compte des désignations à venir.

Article 8 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 9 : La directrice de la stratégie régionale en santé de l'Agence régionale de santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 29/05/2026

Pour la Directrice générale
La Directrice de la stratégie régionale en santé

La Directrice de la Stratégie
Régionale en Santé
Anna SEZNEC

ANNEXE - COMPOSITION NOMINATIVE DU CTS ARMOR

1°/ Collège des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Titulaire	Madame	BENARD	ARIANE	FHF
Suppléant	Monsieur	FROGER	SAMUEL	FHF
Titulaire	Monsieur	FRETARD	LOIC	FHP
Suppléant	Madame	LE GOFF CHAUMORCEL	CECILE	FHP
Titulaire	Madame	LECOUSTRE	SYLVIE	FEHAP / URIOPSS
Suppléant	Monsieur	GUIHARD	JEAN-PHILIPPE	FEHAP

Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaire	Docteur	DELAUNAY	REGIS	FHF
Suppléant	Monsieur	PANSIN	GREGORY	FHF
Titulaire	Docteur	DUPREZ	RENAN	FEHAP
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Docteur	JEDDI	ABDELMEKSOU	FHP
Suppléant		En cours de désignation		

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

Titulaire	Monsieur	CARPO	YOUEN	FHF
Suppléant	Monsieur	BARBANCON	BERTRAND	FHF
Titulaire	Madame	TOCQUER	MORGANE	FEHAP / URIOPSS
Suppléant	Madame	GASHARD-GABORIAU	SYLVIE	FEHAP / URIOPSS
Titulaire	Madame	DUIGO	NATHALIE	FNADEPA 22
Suppléant	Madame	LE CORRE	MARIE-LAURE	FISAF
Titulaire	Monsieur	GLORO	FREDERIC	NEXEM
Suppléant	Madame	DENIEL	NELLY	FEHAP / URIOPSS
Titulaire	Monsieur	CROISSANT	GUY	UNA BRETAGNE
Suppléant	Monsieur	GUYOMARD	MARTIAL	UNA BRETAGNE / ADMR 22

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaire	Madame	GAVARD VETEL	LYDIE	IREPS BRETAGNE
Suppléant	Madame	DIABONDA	VERONIQUE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
Titulaire	Madame	CROUZEL	ISABELLE	ADALEA
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	LE GOUX	DOMINIQUE	EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
Suppléant		En cours de désignation		

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

Titulaire	Docteur	JAFFRE	ISABELLE	URPS MEDECINS LIBERAUX
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Docteur	SEZNEC	JEAN-CHRISTOPHE	URPS MEDECINS LIBERAUX
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	AUBRY	ERWAN	URPS PHARMACIENS
Suppléant	Madame	AUBERT	AGNES	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTES
Titulaire	Docteur	BRUCHIER GALERNEAU	JANIG	URPS CHIRURGIENS DENTISTES
Suppléant	Madame	JANVIER	STEPHANIE	URPS PHARMACIENS
Titulaire	Monsieur	SOREAU	FABIEN	URPS INFIRMIERS
Suppléant	Madame	LAURENT	ROZENN	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTES
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

e) Représentant des internes en médecine

Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé ; communautés professionnelles territoriales de santé et équipes de soins primaires ; communautés psychiatriques de territoire)

Titulaire	Monsieur	CLEMENT	SYLVAIN	FACS BRETAGNE
Suppléant	Madame	LE TERTRE	LAURENCE	CAP SANTE EST ARMOR
Titulaire	Madame	BIDAN	KARINE	GCS EN SANTE MENTALE 22
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation
Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Docteur	GUEGUEN	ISABELLE	HAD AUB ST BRIEUC GUINGAMP
Suppléant	Docteur	HEBERT	CORALIE	HAD LANNION

h) Représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Docteur	LEPORCQ	SEBASTIEN	Ordre des médecins
Suppléant	Madame	COURTIN TANGUY	LAETITIA	CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS

2°/ Collège des usagers du système de santé

a) Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	Monsieur	GODIN	JEAN-MARIE	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES VISITEURS DE MALADE EN ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS
Suppléant	Madame	GICQUEL	ANNE	JALMALV 22
Titulaire	Monsieur	LE RUN	ROGER	France ALZHEIMER 22
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	SURGET	MARYANNICK	France REIN
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	GEFFRAY	JEAN	ALCOOL ACCOMPAGNEMENT PREVENTION OUEST
Suppléant	Madame	JEGU	JOSIANE	LIGUE CONTRE LE CANCER
Titulaire	Monsieur	VINCENT	CHRISTIAN	UNAPEI BRETAGNE
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	BOTREL	MICHEL	UNAFAM 22
Suppléant	Monsieur	RAOULT	SERGE	ADMD

b) Associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	Madame	BERTHAULT	ANNE-MARIE	CDCA 22
Suppléant	Monsieur	LE GUELLEC	JEAN-LUC	CDCA 22
Titulaire	Monsieur	JOUANY	ALAIN	CDCA 22
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	PODEUR	EVELYNE	CDCA 22
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	DELOURME	PIERRE	CDCA 22
Suppléant	Madame	QUERE	SYLVIE	CDCA 22

3°/ Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné

a) Conseiller régional

Titulaire	Madame	CHAPPE	FANNY	CONSEIL REGIONAL
Suppléant	Madame	NIQUE	GAELLE	CONSEIL REGIONAL

b) Représentant des conseils départementaux

Titulaire	Monsieur	GUEGUEN	ALAIN	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTES-D'ARMOR
-----------	----------	---------	-------	-------------------------------------

Suppléant	En cours de désignation			
-----------	-------------------------	--	--	--

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

Titulaire	Madame	ESTEBANEZ	LAURE-ANNE	PMI DES COTES-D'ARMOR
-----------	--------	-----------	------------	-----------------------

Suppléant	Madame	DESPRES	GINA	PMI DES COTES-D'ARMOR
-----------	--------	---------	------	-----------------------

d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L. 5214-1, L. 5215-1, L. 5216-1, L. 5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

Titulaire	En cours de désignation			
-----------	-------------------------	--	--	--

Suppléant	En cours de désignation			
-----------	-------------------------	--	--	--

Titulaire	En cours de désignation			
-----------	-------------------------	--	--	--

Suppléant	En cours de désignation			
-----------	-------------------------	--	--	--

e) Représentants des communes

Titulaire	Monsieur	LOUIS	GUILLAUME	AMF 22
-----------	----------	-------	-----------	--------

Suppléant	Monsieur	ROBERT	ERIC	AMF 22
-----------	----------	--------	------	--------

Titulaire	Madame	MOGLIA	LUCILE	AMF 22
-----------	--------	--------	--------	--------

Suppléant	Madame	LE MEUR	SANDRA	AMF 22
-----------	--------	---------	--------	--------

4°/ Collège des représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale**a) Représentant de l'État dans le département**

Titulaire	Monsieur	JOACHIM	ANDRE	PREFECTURE COTES-D'ARMOR
-----------	----------	---------	-------	--------------------------

Suppléant	Madame	RIOUX	ISABELLE	PREFECTURE COTES-D'ARMOR
-----------	--------	-------	----------	--------------------------

b) Représentant des organismes de sécurité sociale

Titulaire	Monsieur	LEVA	OLIVIER	CPAM COTES-D'ARMOR
-----------	----------	------	---------	--------------------

Suppléant	En cours de désignation			
-----------	-------------------------	--	--	--

Titulaire	Madame	LE COTTON	ANNE	MSA ARMORIQUE
-----------	--------	-----------	------	---------------

Suppléant	En cours de désignation			
-----------	-------------------------	--	--	--

5°/ Collège des personnalités qualifiées

Titulaire	Monsieur	GUESDON	GILDAS	MUTUALITE FRANCAISE
-----------	----------	---------	--------	---------------------

Titulaire	Monsieur	DESDOIGTS	JACKY	
-----------	----------	-----------	-------	--

Code siège (à renseigner manuellement)	N° ligne dans l'annuaire (recherché automatiquement - prend en compte les filtres et les	
CTS-ARM_C1_a_1_T	41	A
CTS-ARM_C1_a_1_S	248	A
CTS-ARM_C1_a_2_T	247	N
CTS-ARM_C1_a_2_S	440	N
CTS-ARM_C1_a_3_T	482	A
CTS-ARM_C1_a_3_S	330	A
CTS-ARM_C1_a_4_T	254	A
CTS-ARM_C1_a_4_S	172	A
CTS-ARM_C1_a_5_T	220	N
CTS-ARM_C1_a_5_S	9	N
CTS-ARM_C1_a_6_T	371	A
CTS-ARM_C1_a_6_S	80	

CTS-ARM_C1_b_7_T	137	A
CTS-ARM_C1_b_7_S	26	N
CTS-ARM_C1_b_8_T	566	N
CTS-ARM_C1_b_8_S	637	N
CTS-ARM_C1_b_9_T	217	N
CTS-ARM_C1_b_9_S	422	N
CTS-ARM_C1_b_10_T	275	A
CTS-ARM_C1_b_10_S	177	N
CTS-ARM_C1_b_11_T	160	N
CTS-ARM_C1_b_11_S	333	N
CTS-ARM_C1_c_12_T	263	A
CTS-ARM_C1_c_12_S	386	A
CTS-ARM_C1_c_13_T	161	N
CTS-ARM_C1_c_13_S	81	
CTS-ARM_C1_c_14_T	443	A
CTS-ARM_C1_c_14_S	82	
CTS-ARM_C1_d_15_T	364	A
CTS-ARM_C1_d_15_S	83	
CTS-ARM_C1_d_16_T	712	N
CTS-ARM_C1_d_16_S	84	
CTS-ARM_C1_d_17_T	15	
CTS-ARM_C1_d_17_S	13	
CTS-ARM_C1_d_18_T	121	A
CTS-ARM_C1_d_18_S	368	A
CTS-ARM_C1_d_19_T	715	A
CTS-ARM_C1_d_19_S	405	A
CTS-ARM_C1_d_20_T	87	
CTS-ARM_C1_d_20_S	2	A
CTS-ARM_C1_e_21_T	89	
CTS-ARM_C1_e_21_S	88	
CTS-ARM_C1_f_22_T	145	A
CTS-ARM_C1_f_22_S	470	N
CTS-ARM_C1_f_23_T	56	N
CTS-ARM_C1_f_23_S	90	
CTS-ARM_C1_f_24_T	92	
CTS-ARM_C1_f_24_S	91	

CTS-ARM_C1_f_25_T	94	
CTS-ARM_C1_f_25_S	93	
CTS-ARM_C1_f_26_T	96	
CTS-ARM_C1_f_26_S	95	
CTS-ARM_C1_g_27_T	286	N
CTS-ARM_C1_g_27_S	338	N
CTS-ARM_C1_h_28_T	501	N
CTS-ARM_C1_h_28_S	156	N
CTS-ARM_C2_a_29_T	276	N
CTS-ARM_C2_a_29_S	268	N
CTS-ARM_C2_a_30_T	467	N
CTS-ARM_C2_a_30_S	97	
CTS-ARM_C2_a_31_T	719	A
CTS-ARM_C2_a_31_S	98	
CTS-ARM_C2_a_32_T	265	N
CTS-ARM_C2_a_32_S	372	
CTS-ARM_C2_a_33_T	775	A
CTS-ARM_C2_a_33_S	100	
CTS-ARM_C2_a_34_T	74	N
CTS-ARM_C2_a_34_S	661	
CTS-ARM_C2_b_35_T	48	
CTS-ARM_C2_b_35_S	445	
CTS-ARM_C2_b_36_T	375	
CTS-ARM_C2_b_36_S	102	
CTS-ARM_C2_b_37_T	614	
CTS-ARM_C2_b_37_S	103	
CTS-ARM_C2_b_38_T	174	
CTS-ARM_C2_b_38_S	650	
CTS-ARM_C3_a_39_T	141	N
CTS-ARM_C3_a_39_S	580	A

CTS-ARM_C3_b_40_T	284	A
CTS-ARM_C3_b_40_S	521	A
CTS-ARM_C3_c_41_T	500	N
CTS-ARM_C3_c_41_S	465	N
CTS-ARM_C3_d_42_T	39	N
CTS-ARM_C3_d_42_S	104	
CTS-ARM_C3_d_43_T	623	N
CTS-ARM_C3_d_43_S	105	
CTS-ARM_C3_e_44_T	702	A
CTS-ARM_C3_e_44_S	410	A
CTS-ARM_C3_e_45_T	402	N
CTS-ARM_C3_e_45_S	289	N
CTS-ARM_C4_a_46_T	176	N
CTS-ARM_C4_a_46_S	106	N
CTS-ARM_C4_b_47_T	511	N
CTS-ARM_C4_b_47_S	107	
CTS-ARM_C4_b_48_T	776	A
CTS-ARM_C4_b_48_S	108	
CTS-ARM_C5_49_PQ	290	N
CTS-ARM_C5_50_PQ	181	A

ARS

R53-2026-05-27-00001

Arrêté modificatif de composition du CTS Coeur
de Breizh

ARRETE MODIFICATIF
de composition nominative du
Conseil Territorial de Santé Cœur de Breizh
CTS CDB - 26.05

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R.1434-33 et R.1434-34,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne – Madame Véronique SOLERE, à compter du 25 août 2025,

Vu la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne à Madame Anna Sez nec

Vu l'arrêté du 25 mai 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne portant modification de l'arrêté du 16 mai 2022 portant adoption des territoires de démocratie sanitaire en région Bretagne,

Vu l'arrêté modificatif de composition du CTS Cœur de Breizh en date du 03 février 2026

Considérant les modifications demandées depuis la dernière mise à jour,

ARRETE

Article 1er : Le Conseil territorial de Santé Cœur de Breizh comprend 50 membres.

Sa composition nominative est modifiée comme suit :

Collège 1a : désignation de M. Benoit DE BOISSE, titulaire (désignation FHP)

Collège 1b : remplacement de M. Sébastien GILLOT par Mme Anne-Marie AUBRY, suppléante (demande FEHAP URIOPSS)

Collège 3d : retrait de M. Marc ROPERS, titulaire - Pontivy Communauté

Collège 3e : retrait de Mme Christine LE STRAT, titulaire - AMF 56 (suite élections municipales)

Article 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique, les sénateurs et députés des départements sont membres de droits du Conseil Territorial de Santé Cœur de Breizh.

Article 3 : Nul ne peut siéger au sein du conseil territorial de santé à plus d'un titre.

Article 4 : La durée des fonctions des membres du conseil territorial de santé est fixée à cinq ans, renouvelable une fois, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R1434-34 du code de la santé publique.

Article 5 : Le conseil territorial de santé est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale et d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers.

Article 6 : La composition, les modalités de vote et les modalités de fonctionnement des formations du conseil territorial de santé sont fixées par son règlement intérieur adopté en assemblée plénière.

Article 7 : Le présent arrêté sera complété pour tenir compte des désignations à venir.

Article 8 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 9 : La directrice de la stratégie régionale en santé de l'Agence régionale de santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 27/05/2026

Pour la Directrice générale
La Directrice de la stratégie régionale en santé

La Directrice de la Stratégie
Régionale en Santé
Anna SEZNEC
Anna SEZNEC

ANNEXE - COMPOSITION NOMINATIVE DU CTS CŒUR DE BREIZH

1^o Collège des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Titulaire	Monsieur	YVEN	RAPHAËL	FHF
Suppléant	Madame	DISCHLI	LAURIANNE	FHF
Titulaire	Monsieur	DE BOISSE	BENOIT	FHP
Suppléant	Docteur	INIGUES	JEAN-PHILIPPE	FHP
Titulaire	Monsieur	CHEVASSU	XAVIER	FEHAP
Suppléant	Madame	DUROCHER	GAELLE	FEHAP

Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaire	Docteur	ALEMAN-TREVIDIC	MARIE-HELENE	FHF
Suppléant	Docteur	GENTILHOMME	HERVE	FHF
Titulaire	Docteur	GUZMAN	GABRIEL	FEHAP
Suppléant	Docteur	JOUSSET	PHILIPPE	FEHAP
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

Titulaire	Madame	HATIER-VERSTAVEL	ALIZEE	FHF
Suppléant	Monsieur	NEDELLEC	ARNAUD	FHF
Titulaire	Madame	LE GOUARD	SEVERINE	FEHAP
Suppléant	Madame	BENHABERROU	MYRIAM	FEHAP

Titulaire	Madame	RICHARD	VIRGINIE	NEXEM
Suppléant	Madame	LELIEVRE ABREU	PAULA	NEXEM
Titulaire	Madame	GASHARD-GABORIAU	SYLVIE	FEHAP / URIOPSS
Suppléant	Madame	AUBRY	ANNE-MARIE	FEHAP URIOPSS
Titulaire	Madame	MARET	SANDRINE	URIOPSS
Suppléant		En cours de désignation		

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaire	Madame	FAURE	ELODIE	PROMOTION SANTE BRETAGNE
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

d) Représentants des professionnels de santé libéraux

Titulaire	Docteur	VAN MELKEBEKE	ERIC	URPS MEDECINS LIBERAUX
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Docteur	THIERRY	EMMANUELLE	URPS CHIRURGIENS DENTISTES
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	LE PALLEC	LAURENCE	URPS INFIRMIERS
Suppléant	Madame	GARENAUX	MARYSE	URPS PHARMACIENS
Titulaire	Monsieur	MEUROU	MICKAEL	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTES
Suppléant		En cours de désignation		

e) Représentant des internes en médecine

Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé ; communautés professionnelles territoriales de santé et équipes de soins primaires ; communautés psychiatriques de territoire)

Titulaire	Madame	BELLEC	MELANIE	FACS BRETAGNE
Suppléant	Madame	ROULLAND	CECILE	FACS BRETAGNE
Titulaire	Madame	MATHIEU	FANNY	CPTS KREIZH BREIZH
Suppléant	Madame	HAUVESPRE	ANNE	CPTS KREIZ BREIZH
Titulaire	Madame	BOUILLON	MURIEL	GCS EN SANTE MENTALE 22
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Madame	JAN	NATHALIE	FNEHAD
Suppléant	Madame	THIBAUT	MARIE-LAURE	FNEHAD

h) Représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Monsieur	LE MOAN	FREDERIC	CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS
Suppléant	Madame	LE COSSEC	MARIE-PIERRE	CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS

2° Collège des usagers du système de santé

a) Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	Monsieur	AUVET	CHARLES	FNATH 56-29-44
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	BELIARD	YVES	ENTRAID'ADDICT
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	BRESSON	SABINE	FEDERATION ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES DU MORBIHAN
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	GUEGUEN	NICOLE	UNAPEI BRETAGNE
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	JEUDY	LYNDA	HYPERSUPERS TADH France
Suppléant		En cours de désignation		

b) Associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	Monsieur	DELOURME	PIERRE	CDCA 22
Suppléant	Madame	PAQUET	CHANTAL	CDCA 22
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	LE BACON	XAVIER	CDCA 56
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	MELLAL	YASMINA	CDCA 56
Suppléant		En cours de désignation		

3° Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné

a) Conseiller régional

Titulaire	Madame	JOUNEUX PEDRONO	ELISABETH	CONSEIL REGIONAL
Suppléant	Monsieur	ROBIC	GUILLAUME	CONSEIL REGIONAL

b) Représentant des conseils départementaux

Titulaire	Madame	PERRAULT	SOIZIC	CONSEIL DEPARTEMENTALE DU MORBIHAN
Suppléant	Monsieur	GUEGUEN	ALAIN	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTES-D'ARMOR

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

Titulaire	Docteur	BERTHELEM	FLORENCE	PMI DU MORBIHAN
Suppléant	Madame	OISEL	NATHALIE	PMI DES COTES-D'ARMOR

d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L. 5214-1, L. 5215-1, L. 5216-1, L. 5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation

Titulaire		En cours de désignation
Suppléant		En cours de désignation

e) Représentants des communes

Titulaire	Madame	GASPAILLARD	EVELYNE	AMF 22
Suppléant	Madame	HOLLEBECQ	MARIE-GWENOLA	AMF 22
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

4°/ Collège des représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale

a) Représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Madame	POMARIEGA	VALERIE	PREFECTURE DU MORBIHAN
Suppléant	Monsieur	SALAÛN	GEORGES	PREFECTURE COTES D'ARMOR

b) Représentant des organismes de sécurité sociale

Titulaire	Monsieur	DIETSCH	OLIVIER	CONSEIL DE LA CPAM 22
Suppléant	Monsieur	HOUZE	CHRISTOPHE	CPAM DU MORBIHAN
Titulaire	Monsieur	BALAVOINE	JEAN-NOEL	MSA ARMORIQUE
Suppléant		En cours de désignation		

5°/ Collège des personnalités qualifiées

Titulaire	Madame	ARHANT	ISABELLE	MUTUALITE FRANCAISE
Titulaire		En cours de désignation		

DRAAF

R53-2026-05-26-00003

tableau des autorisations tacites relatifs au
contrôle des structures - département des Côtes
d'Armor

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 15/01/2026

Commune	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LOC-ENVEL	A82	0,0910 ha	LE ROLLAND/MARGUERITE JOSEPHINE 22810 LOC-ENVEL - OMNES/JOSEPH AUGUSTE MARIE 22810 LOC-ENVEL	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	LE LUYER Yves 22810 LOC ENVEL	C22250985	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	Apiculture 400 places	0,0000 ha		GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	LE LUYER Yves 22810 LOC ENVEL	C22250985	05/01/26	15/03/26
PLOUNEVEZ-MOEDEC	G441A - G441B	6,1460 ha	RAYMOND/RICHARD DANIEL 22810 PLOUNEVEZ-MOEDEC	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	LE LUYER Yves 22810 LOC ENVEL	C22250985	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A142 - A172 - A190 - A858	1,3733 ha	LE MAGOAROU/CELINE MARCELLE 22810 LOC-ENVEL	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A145 - A305 - A443 - A444 - A461	2,6245 ha	GLAZIOU/DOMINIQUE MARIE ODILE 35760 MONTGERMONT - LE MAGOAROU/PAUL JOSEPH MARIE 35760 MONTGERMONT	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A167	0,4440 ha	MORICE/JEAN FRANCOIS 22810 LOC-ENVEL - GUEGOU/JOELLE 22810 LOC-ENVEL	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A173	0,1535 ha	GUEGOU/JOELLE 22810 LOC-ENVEL - MORICE/JEAN FRANCOIS 22810 LOC-ENVEL	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A193	0,2580 ha	MONCOUQUIT/PASCAL MICHEL OMER 22810 LOC-ENVEL	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A195 - A310	2,3300 ha	JEZEQUEL/CLAUDIE 22540 LOUARGAT - JEZEQUEL/YANN 69006 LYON - JEZEQUEL/ANNE MARIE 22140 SAINT-LAURENT - JEZEQUEL/CATHERINE 22140 SAINT-LAURENT - LE GUILLOU/MARCELLE JEANNINE MARIE 22810 LOC-ENVEL	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A20 - A397A - A397B - A442	1,9420 ha	HENRY/GERMAIN ADOLPHE JACQUES MARIE 22810 PLOUGONVER	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A226 - A414A - A414Z - A415 - A436 - A454A - A454B	3,1678 ha	LE ROLLAND/MARGUERITE JOSEPHINE 22810 LOC-ENVEL - OMNES/JOSEPH AUGUSTE MARIE 22810 LOC-ENVEL	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A228 - A230	0,7130 ha	ROGER/CAROLINE FRANCOISE ANGELE 95360 MONTMAGNY - THOMAS/NICOLE 95140 GARGES LES GONESSE	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A229 - A242 - A437 - A439 - A441	3,0358 ha	LE MAGOAROU/ERWANN 35850 ROMILLE	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A24 - A30 - A47 - A58 - A59 - A608 - A170 - A175 - A176 - A177 - A181 - A182 - A183 - A184 - A188 - A191 - A270 - A282A - A282Z - A288 - A306 - A307 - A308 - A309 - A405 - A410 - A420 - A431 - A432 - A433 - A434 - A438 - A440 - A683 - A808	15,6353 ha	JEZEQUEL/CLAUDIE 22540 LOUARGAT	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A265 - A266 - A277A - A277Z - A278 - A291A - A291Z - A292A - A292Z - A295 - A810	3,9540 ha	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 15/01/2026

Commune	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LOC-ENVEL	A284	0,1950 ha	COMMUNE DE LOC-ENVEL 22810 LOC-ENVEL	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A285	0,2620 ha	JACQ/FLORENCE ODETTE MARIE JOSEPH 91330 YERRES - JACQ/ELISABETH DENISE RENEE 93600 AULNAY SOUS BOIS	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A287	0,2390 ha	JEZEQUEL/CLAUDIE 22540 LOUARGAT - GAZAN/FREDERIC MARIE 22810 PLOUENEVEZ-MOEDC	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A335 - A342 - A343 - A344 - A350 - A351 - A352 - A353 - A354 - A356 - A818 - A819 - A820 - A836	7,2485 ha	PETON/SYLVIE 31470 ST LYS - PETON/JOEL AIME JEAN 78360 MONTESSON - PETON/ALAIN JEAN-YVES 78360 MONTESSON	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A35 - A171 - A174 - A185 - A187 - A189 - A276 - A283 - A286 - A395 - A409 - A413	4,1660 ha	JEZEQUEL/CLAUDIE 22540 LOUARGAT - GAZAN/FREDERIC MARIE 22810 PLOUENEVEZ-MOEDC	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A508	0,5115 ha	LE MAGOAROU/ANNIE 35760 SAINT-GREGOIRE	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	A60A	0,0270 ha	BUANEC/HENRI 22810 LOC-ENVEL	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOC-ENVEL	Poulet label et poulet fermier 8600 places	0,0000 ha		GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOGUIVY-PLOUGRAS	D76 - D80 - D87 - D88 - D89 - D90 - D92 - D94 - D95 - D96 - D99 - D101 - D103 - D104 - D105 - D155 - D175 - D176 - D177 - D184 - D185 - D189 - D190 - D191 - D192 - D1312 - D1314 - D1316	17,8486 ha	JEZEQUEL/CLAUDIE 22540 LOUARGAT - GAZAN/FREDERIC MARIE 22810 PLOUENEVEZ-MOEDC	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOGUIVY-PLOUGRAS	D79	0,2609 ha	MARTINEZ/ELISABETH 22810 LOC-ENVEL	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOGUIVY-PLOUGRAS	D93	0,2152 ha	LUCE/RAYMOND 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
LOGUIVY-PLOUGRAS	D98 - D100	0,8391 ha	PETON/SYLVIE 31470 ST LYS - PETON/JOEL AIME JEAN 78360 MONTESSON - PETON/ALAIN JEAN-YVES 78360 MONTESSON	GAEC DU FUTUR -- 22810 LOC ENVEL	EARL ENVEL 22540 LOUARGAT	C22250988	05/01/26	15/03/26
PENVENAN	B263	0,4700 ha	BRIAND/YVON ADRIEN MARIE 22300 ROSPEZ	LOGIOU Pierrick 22710 PENVENAN	EARL TI PLOUZ 22220 PLOUGUIEL	C22251016	05/01/26	15/03/26
BEGARD	ZA29	0,4183 ha	CONGARD/JEAN-FRANCOIS 22140 PLUZUNET	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
BEGARD	ZA30AJ - ZA30AK - ZA31	9,1350 ha	CONGARD/OLIVIER 45000 ORLEANS - CONGARD/JEAN-FRANCOIS 22140 PLUZUNET - CONGARD/ISABELLE 44780 MISSILLAC - CONGARD/YVES 22140 BEGARD	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
LANNION	I60 - I64 - I65 - I66 - I165 - I1231	3,5211 ha	GOAZIOU/JEAN-FRANCOIS MARIE 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 15/01/2026

Commune	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LOUANNEC	C388 - C389 - C2154J - C2154K	4,4029 ha	NICOLAS/JOELLE FRANCOISE MARIE 29200 BREST - NICOLAS/MADELEINE JEANNE YVONNE MARIE 29200 BREST - NICOLAS/MICHELE LOUISE MARIE THERESE 22700 SAINT-QUAY-PERROS - NICOLAS/MARGUERITE YVONNE MARIE 22300 LANNION - NICOLAS/MARIE FRANCE 22700 LOUANNEC - NICOLAS/HERVE HIPPOLYTE MARIE 22140 TONQUEDEC	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLOUBEZRE	A1057 - B10 - B11 - B12 - B13 - B14 - B536 - B539 - B1054 - B1510 - B1763	7,7378 ha	DANIEL/ANNE-MARIE 22300 PLOUBEZRE - GOAZIOU/JEAN-FRANCOIS MARIE 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLOUBEZRE	A1138) - A1138K - B242 - B243 - B251 - B252 - B259 - B279 - B280 - B281 - B282 - B283 - B284 - B285 - B286 - B287 - B288 - B289 - B290 - B303 - B304 - B305 - B309 - B310 - B311 - B312 - B313 - B318 - B331 - B332 - B333 - B338 - B485 - B519 - B524 - B525 - B546 - B554 - B555 - B556 - B560 - B561 - B566 - B567 - B568 - B569 - B570 - B571 - B1726 - F1048 - F1049 - F1050 - F1060 - F1061 - F1062 - F1065 - F1069 - F1070 - F2330	31,8561 ha	GOAZIOU/ALAN JEAN ALEXIS 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLOUBEZRE	B188 - B189 - B191 - B192 - B194 - B195 - B196 - B197 - B198 - B202 - B213	4,0760 ha	LE BIVIC/JEAN-FRANCOIS 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLOUBEZRE	B225 - B226 - B235 - B236 - B342 - B343 - B344 - B356 - B357 - B364J - B364K - B382 - B383 - B386 - B557 - B558 - B559 - B562 - B564 - B565 - B1112 - B1114	17,8341 ha	JACOB/VERONIQUE MARIE 41000 BLOIS - JACOB/CHRISTOPHE MARIE 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS - SENTENAC/BRIGITTE MARIE 22660 TREVOU-TREGUINEC	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLOUBEZRE	B399	0,4060 ha	GOAZIOU/CATHERINE 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLOUBEZRE	B400 - B409 - B413 - B414 - B418 - B419 - B1547	1,9114 ha	GOAZIOU/MAELLE LOUISE HORTENSE 22300 PLOUBEZRE - GOAZIOU/POL ERWAN 22300 PLOUBEZRE - GOAZIOU/TRISTAN 22300 PLOUBEZRE - GOAZIOU/ALAN JEAN ALEXIS 22300 PLOUBEZRE - SIDANER/CATHERINE 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLOUBEZRE	B415 - B417	0,1146 ha	SIDANER/CATHERINE 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLOUBEZRE	B5 - B7 - B18 - B379 - B391 - B392 - B520 - B521 - B545	7,9380 ha	GOAZIOU/JEAN-FRANCOIS MARIE 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 15/01/2026

Commune	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
PLOUBEZRE	B64 - B65 - B66 - B67A - B67B - B71 - B72 - B73 - B217 - B218 - B219 - B220 - B221 - B222 - B237 - B238 - B239 - B240 - B241 - B254 - B255 - B256 - B257 - B258 - B268 - B269 - B270 - B271 - B273 - B274 - B275 - B276 - B277 - B278 - B347 - B348 - B351 - B387 - B396A - B396B - B397 - B398 - B407 - B408 - B420 - B422 - B424 - B1040 - B1047 - B1514 - B1549 - B1722 - B1723	26,2120 ha	GOAZIOU/POL ERWAN 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLOUBEZRE	F1036 - F1037 - F1038 - F1041 - F1042 - F1045 - F1046 - F1047 - F1051 - F1052 - F1053 - F1054 - F1055 - F1057 - F1058 - F2421 - F2427	6,5744 ha	LE MASSON/MICHEL 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLOUBEZRE	F1130 - F1131	2,1300 ha	POUFON/MARIE-PIERRE 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLUZUNET	A1255 - A1259 - A1261 - A1265J - A1265K - A1265L	5,7095 ha	LAUREN/ANNICK MARIE EMILIE 22140 BEGARD - CONGARD/YVES 22140 BEGARD	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLUZUNET	A18 - A19 - A32 - A33	2,3440 ha	SIDANER/CATHERINE 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLUZUNET	A726 - A805 - A806 - A807 - A808 - A809 - A817 - A867 - A1030 - A1032 - A1034 - B521 - B522 - B548 - B549 - B550 - B551 - B553 - B554 - B555 - B556 - B565 - B849 - D434 - D435 - E123 - E125 - E126 - E133 - E134 - E135 - E136 - E137 - E194 - E195 - E196 - E197 - E198 - E201 - E256 - E257 - E907	23,8554 ha	GOAZIOU/POL 22300 PLOUBEZRE - GOAZIOU/ALAN 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLUZUNET	A767 - A768 - A769 - A770 - A771 - A773 - A774 - A775 - A780 - A781 - A782 - A936 - A938 - A949 - A1010 - A1012 - A1014 - A1016 - B599 - B607 - B617 - B618 - B619 - B620 - B621 - B622 - B930 - ZA1J - ZA1K	17,2529 ha	CONGARD/OLIVIER 45000 ORLEANS - CONGARD/JEAN-FRANCOIS 22140 PLUZUNET - CONGARD/ISABELLE 44780 MISSILLAC - CONGARD/YVES 22140 BEGARD	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLUZUNET	E149 - E150 - E989 - E992 - E994	2,5340 ha	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
PLUZUNET	Porcs engraisseurs 1600 places	0,0000 ha		AZE Charlotte 22300 PLOUBEZRE	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	C22251022	05/01/26	15/03/26
TONQUEDEC	B1016 - B1019 - B1020 - B1021 - B1024 - B1025 - B1032 - B1033	3,9090 ha	GUEZOU/MARTINE 22700 SAINT-QUAY-PERROS - GUEZOU/MICHEL 22140 TONQUEDEC - RANNOU/SIMONE MARIE 22140 TONQUEDEC	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	EARL DE KERMEUR 22140 TONQUEDEC	C22251023	05/01/26	15/03/26
TONQUEDEC	B1229	1,2920 ha	LE HAY/SYLVIE 22140 TONQUEDEC - UNVOAS/DANIEL 22140 TONQUEDEC	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	EARL DE KERMEUR 22140 TONQUEDEC	C22251023	05/01/26	15/03/26
TONQUEDEC	B557 - B559 - B563 - B564 - B569 - B570 - B571 - B588A - B588Z - B589 - B592 - B594 - B597 - B599 - B600 - B654 - B656 - B658 - B661 - B662 - B665 - B699 - B700 - B701 - B702 - B703 - B704 - B705 - B706 - B710 - B719 - B720 - B814 - B815 - B852 - B857 - B858 - B877 - B893 - B896 - B899 - B900 - B901 - B910 - B911 - B1017 - B1022 - B1023 - B1035 - B1124 - B1128 - B1231 - B1232 - B1265 - B1267	23,6441 ha	UNVOAS/DANIEL 22140 TONQUEDEC	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	EARL DE KERMEUR 22140 TONQUEDEC	C22251023	05/01/26	15/03/26
TONQUEDEC	B622 - B630 - B631 - B632 - B665	3,4990 ha	UNVOAS/RAYMOND ALEXIS MARIE 22140 TONQUEDEC	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	EARL DE KERMEUR 22140 TONQUEDEC	C22251023	05/01/26	15/03/26

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 15/01/2026

Commune	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
TONQUEDEC	8669	0,2620 ha	QUERREC/GILDAS JEAN CLAUDE 75017 PARIS - QUERREC/MARTINE LOUISE MARIE 22420 LE VIEUX MARCHE - QUERREC/DOMINIQUE 22810 PLOUENEVEZ-MOEDREC - QUERREC/MICHEL 22140 PLUZUNET - LIBOURAN/LOUISE 22810 PLOUENEVEZ-MOEDREC	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	EARL DE KERMEUR 22140 TONQUEDEC	C22251023	05/01/26	15/03/26
TONQUEDEC	8682	0,1710 ha	BIDEAU/CHARLES 22300 LANNION	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	EARL DE KERMEUR 22140 TONQUEDEC	C22251023	05/01/26	15/03/26
TONQUEDEC	B726 - B836 - B837A - B837B - B841 - B845 - B860 - B865 - B895 - B897 - B898 - B902 - B903 - B904 - B985	7,6910 ha	UNVOAS/DANIEL 22140 TONQUEDEC	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	EARL DE KERMEUR 22140 TONQUEDEC	C22251023	05/01/26	15/03/26
TONQUEDEC	B740 - B755 - B756 - B757 - B764 - B765 - B813 - B859 - B864 - B907 - B909 - B912 - B919 - B929 - B931 - B932 - B945 - B1167 - B1168 - B1238A - B1238Z - B1330	11,6312 ha	UNVOAS/DANIEL 22140 TONQUEDEC	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	EARL DE KERMEUR 22140 TONQUEDEC	C22251023	05/01/26	15/03/26
TONQUEDEC	8863A - B863B - B863Z	0,9460 ha	UNVOAS/YANNICK 13007 MARSEILLE - LE ROUX/JANNICK 22140 CAVAN	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	EARL DE KERMEUR 22140 TONQUEDEC	C22251023	05/01/26	15/03/26
TONQUEDEC	8905 - B928 - B933 - B969	2,1475 ha	RANNOU/HERVE 22140 CAVAN - TOUDIC/MARIE 22140 TONQUEDEC	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	EARL DE KERMEUR 22140 TONQUEDEC	C22251023	05/01/26	15/03/26
TONQUEDEC	8950 - B964 - B965 - B966 - B1309 - B1312	2,0769 ha	UNVOAS/DANIEL 22140 TONQUEDEC	GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	EARL DE KERMEUR 22140 TONQUEDEC	C22251023	05/01/26	15/03/26
TONQUEDEC	Porcs naisseurs engraisseurs 107 places	0,0000 ha		GAEC DE PEN AR STANG 22300 PLOUBEZRE	EARL DE KERMEUR 22140 TONQUEDEC	C22251023	05/01/26	15/03/26
LAMBALLE-ARMOR	173YC32	0,3580 ha	NIVET/JEAN 22950 TREGUEUX	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	SCEA LA FERME DU GRAND MAFFAY 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251034	06/01/26	15/03/26
LAMBALLE-ARMOR	173YC34	0,8737 ha	NIVET/JANNICK 22520 BINIC ETABLES SUR MER	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	SCEA LA FERME DU GRAND MAFFAY 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251034	06/01/26	15/03/26
LAMBALLE-ARMOR	173Z131	1,6648 ha	HAMON/JEAN-MARC RENE JOSEPH 92600 ASMIERES-SUR-SEINE - HAMON/MARTINE RENE JOSETTE 44240 CHAPELLE-SUR-ERDRE (LA) - HAMON/RENE GEORGES JOSEPH 22360 LANGUEUX	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	SCEA LA FERME DU GRAND MAFFAY 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251034	06/01/26	15/03/26
LAMBALLE-ARMOR	173ZO21J - 173ZO21K - 173ZO54A - 173ZO54Z	2,3552 ha	BARBANCON/SOIZIC 22400 LAMBALLE-ARMOR	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	SCEA LA FERME DU GRAND MAFFAY 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251034	06/01/26	15/03/26
LAMBALLE-ARMOR	173ZO55A - 173ZO55Z	0,5217 ha	GOURDET/SOIZIC JULIE CHRISTELLE 22400 LAMBALLE-ARMOR - BARBANCON/PHILIPPE CHARLES JEAN LOUIS 22400 LAMBALLE-ARMOR	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	SCEA LA FERME DU GRAND MAFFAY 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251034	06/01/26	15/03/26
LAMBALLE-ARMOR	173ZO56A - 173ZO56B - 173ZO56CJ - 173ZO56CK - 173ZO56DJ - 173ZO56DK - 173ZO56EJ - 173ZO56EK - 173ZO56F	28,3857 ha	LE GAL LA SALLE/ERIC HERVE LOUIS RENE 44240 CHAPELLE-SUR-ERDRE (LA)	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	SCEA LA FERME DU GRAND MAFFAY 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251034	06/01/26	15/03/26

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Bretagne
relatifs au contrôle des structures agricoles

Département des Côtes d'Armor (22) – publicité foncière du 15/01/2026

Commune	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
LAMBALLE-ARMOR	173ZP1	0,6196 ha	BARBANCON/FREDERIC YVES ROBERT 22510 TREDANIEL - BARBANCON/FRANCK CLAUDE CHRISTIAN 56950 CRACH - BARBANCON/CHARLES HENRI JEAN 22400 LAMBALLE-ARMOR	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	SCEA LA FERME DU GRAND MAFFAY 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251034	06/01/26	15/03/26
LAMBALLE-ARMOR	173ZP2 - 173ZP29 - 173ZP30	2,2362 ha	BARBANCON/FLORENCE MARINA MONIQUE 37600 SAINT SENOCH - BARBANCON/PATRICK ROGER MARCEL 08130 SUZANNE - BARBANCON/PHILIPPE CHARLES JEAN LOUIS 22400 LAMBALLE-ARMOR - BARBANCON/MARIE-CHRISTINE JEANINE ODETTE 22250 ROULLAC - HAMON/ODETTE MARCELLE ELOISE 22400 LAMBALLE-ARMOR	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	SCEA LA FERME DU GRAND MAFFAY 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251034	06/01/26	15/03/26
LAMBALLE-ARMOR	173ZM17 - 173ZM18A - 173ZM18B - 173ZM18BK - 173ZM18C - 173ZM18D - 173ZM18E - 173ZM18F - 173ZM37	26,2257 ha	VENINGA/CATRINIUS 22400 LAMBALLE-ARMOR	MEERMAN Suzanne 22400 LAMBALLE-ARMOR	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251042	06/01/26	15/03/26
LAMBALLE-ARMOR	173ZM39	1,7677 ha	MEERMAN/SUZANNE 22400 LAMBALLE-ARMOR - VENINGA/CATRINIUS JOUKE 22400 LAMBALLE-ARMOR	MEERMAN Suzanne 22400 LAMBALLE-ARMOR	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251042	06/01/26	15/03/26
LAMBALLE-ARMOR	173ZN25 - 173ZN34	1,9446 ha	LUCAS/MICHEL JOSEPH HENRI SIMON 22400 LAMBALLE-ARMOR	MEERMAN Suzanne 22400 LAMBALLE-ARMOR	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251042	06/01/26	15/03/26
LAMBALLE-ARMOR	173ZN32 - 173ZN33	2,1773 ha	LUCAS/MICHEL JOSEPH HENRI SIMON 22400 LAMBALLE-ARMOR - TALBOURDET/AIMEE JEANNE CELESTINE 22400 LAMBALLE-ARMOR	MEERMAN Suzanne 22400 LAMBALLE-ARMOR	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251042	06/01/26	15/03/26
SAINT-ALBAN	YA28	0,5151 ha	FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	MEERMAN Suzanne 22400 LAMBALLE-ARMOR	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251042	06/01/26	15/03/26
SAINT-ALBAN	YA29A - YA29AK - YA29B - YA29C - YA29D - YA29E - YA29Z	17,5749 ha	VENINGA/CATRINIUS 22400 LAMBALLE-ARMOR	MEERMAN Suzanne 22400 LAMBALLE-ARMOR	EARL FERME DE BIEN Y VIENT 22400 LAMBALLE-ARMOR	C22251042	06/01/26	15/03/26
PLEVEN	Poulettes démarrées 17500 m²	0,0000 ha	EARL DES MIMOSAS 22130 PLEVEN - VAL D'ARGUENON	EARL DES MIMOSAS 22130 PLEVEN - VAL D'ARGUENON	EARL FERME DE LA KEHARIE 22130 VAL D'ARGUENON	C22251050	14/01/26	15/03/26
PLEVEN	ZI151AJ - ZI151AK - ZI151Z - ZI153 - ZI155 - ZI157 - ZI159 - ZI161 - ZI163	4,0674 ha	FERME DE LA KEHARIE 22130 PLEVEN - VAL D'ARGUENON	EARL DES MIMOSAS 22130 PLEVEN - VAL D'ARGUENON	EARL FERME DE LA KEHARIE 22130 VAL D'ARGUENON	C22251050	14/01/26	15/03/26

Rennes, le 26 mai 2026

Pour le Préfet de la région Bretagne,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
La cheffe du pôle foncier,

Cindy LAILLER

préfecture de région

R53-2026-05-28-00002

2026 05 28 Délégation de signature DREETS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE PREFECTORAL N° 2026/DREETS/DSG

**portant délégation de signature à
Monsieur Luc LE CORVEC,
directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne
chargé de l'intérim des fonctions de directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de Bretagne**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE,
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

- Vu** le code du commerce ;
- Vu** le code du tourisme ;
- Vu** le code de la consommation ;
- Vu** le code du travail ;
- Vu** le code de l'action sociale ;
- Vu** la loi organique 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Franck ROBINE préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de la ministre du travail, de la santé et des solidarités du 20 septembre 2024 portant nomination de M. Luc LE CORVEC directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne chargé des fonctions de directeur régional délégué à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
- Vu** l'arrêté du ministre du travail et des solidarités, de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique du 18 mai 2026 mettant fin aux fonctions de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne de Mme Véronique DESCACQ à compter du 1^{er} juin 2026 ;
- Vu** l'arrêté du ministre du travail et des solidarités, de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique du 18 mai 2026 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à M. Luc LE CORVEC à compter du 1^{er} juin 2026 ;

Vu la circulaire interministérielle du 19 septembre 2005 relative au contrôle de la mise en œuvre de la réglementation concernant la pêche, la capture, la détention, la mise sur le marché, le transport, la transformation et la vente au consommateur final de poissons sous taille ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

ARTICLE 1er : il est donné délégation de signature à M. Luc LE CORVEC, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne par intérim, à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances, mémoires en défense devant les juridictions administratives et documents relevant de la compétence de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités à l'exception :

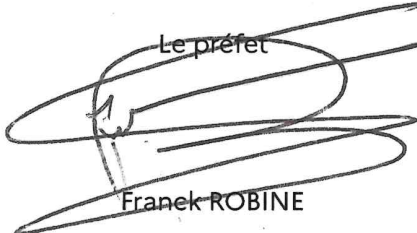
- 1) des conventions passées avec la Région ou ses établissements publics en application de l'article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, excepté les conventions de subventions financières passées dans le cadre des missions de développement industriel ;
- 2) des décisions ou arrêtés préfectoraux relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle ;
 - EUR (enveloppe unique régionale) ;
 - AFF (allocation de fin de formation).
- 3) des arrêtés préfectoraux de composition des commissions régionales prévues par la réglementation relative au champ de compétence de la cohésion sociale à l'exception des désignations lors de renouvellements partiels ;
- 4) des correspondances, emportant décision, adressées :
 - aux parlementaires ;
 - aux cabinets ministériels ;
 - au président du conseil régional ;
 - aux présidents des conseils départementaux ;
 - aux préfets des départements ;
 - aux maires des communes chefs-lieux de département.
- 5) des requêtes introductives d'instance devant les juridictions administratives à l'exception de celles entrant dans le cadre des attributions qu'elle tient du code du travail.
- 6) des courriers ou mémoires adressés au parquet et aux juridictions pénales, civiles ou financières.

ARTICLE 2 : en application des dispositions de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Luc LE CORVEC peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation par le présent arrêté. Cette délégation sera prise par décision notifiée aux agents et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 3 : le présent arrêté est exécutoire à compter du 1^{er} juin 2026.

ARTICLE 4 : le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de la région Bretagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 28 MAI 2026

Le préfet

Franek ROBINE

préfecture de région

R53-2026-05-28-00003

2026 05 28 DSF-marché DREETS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ 2026/DREETS/DSF-marchés

**portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à
Monsieur Luc Le Corvec,**

**directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne
chargé de l'intérim des fonctions de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités de Bretagne**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE,
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** le décret du 19 novembre 2025 nommant Monsieur Franck ROBINE préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de la ministre du travail, de la santé et des solidarités du 20 septembre 2024 portant nomination de M. Luc LE CORVEC directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne chargé des fonctions de directeur régional délégué à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
- Vu** l'arrêté du ministre du travail et des solidarités, de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique du 18 mai 2026 mettant fin aux fonctions de Madame Véronique DESCACQ directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à compter du 1^{er} juin 2026 ;
- Vu** l'arrêté du ministre du travail et des solidarités, de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique du 18 mai 2026 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne à M. Luc LE CORVEC à compter du 1^{er} juin 2026 ;
- Vu** la circulaire du 4 décembre 2013 du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué chargé du budget désignant le préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;
- Vu** la circulaire du Premier ministre du 27 février 2017 relative à la gouvernance locale de la politique immobilière de l'État ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE

Article 1 : il est donné délégation de signature à Monsieur Luc LE CORVEC, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne par intérim, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP) délégué des programmes suivants :

- 102 « Accès et retour à l'emploi »
- 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »
- 147 « Politique de la ville »
- 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »
- 303 « Immigration et asile »
- 304 « Inclusion sociale et protection des personnes »

à l'effet de :

- recevoir les crédits et autorisations d'emploi des programmes précités
- mettre les crédits et autorisations d'emploi reçus à la disposition des responsables d'unités opérationnelles (RUO)
- procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.

Article 2 : il est donné délégation de signature à Monsieur Luc LE CORVEC pour prescrire l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les programmes suivants, le cas échéant sous le contrôle des responsables d'unités opérationnelles (RUO) concernés :

- 102 « Accès et retour à l'emploi »
- 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »
- 104 « Intégration et accès à la nationalité française »
- 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »
- 134 « Développement des entreprises et régulations »
- 147 « Politique de la ville »
- 155 « Soutien des ministères sociaux »
- 157 « Handicap et dépendance »
- 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »
- 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »
- 303 « Immigration et asile »
- 304 « Inclusion sociale et protection des personnes »
- 305 « Stratégies économiques »
- 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »
- 349 « Transformation publique »
- 354 « Administration territoriale de l'État »
- 362 « Écologie - mise en extinction du plan de relance »
- 363 « Compétitivité »

ainsi que sur le « Fonds Social Européen + ».

La délégation accordée porte sur la constatation des droits et des obligations, la liquidation des recettes et l'émission des ordres de recouvrer ainsi que sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses.

Article 3 : Monsieur Luc LE CORVEC sollicitera l'accord du préfet de région avant l'engagement de toute dépense d'investissement (titre 5) consistant à regrouper, reloger ou densifier des services ou à remettre à neuf complètement un bâtiment existant avec modification structurelle (démolition/reconstruction ou rénovation).

Article 4 : délégation est donnée à Monsieur Luc LE CORVEC à l'effet de signer tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique qui répondent à des besoins spécifiques aux métiers de son service.

Article 5 : sont réservées à la signature du préfet de région :

- les conventions passées avec la région ou ses établissements publics en application de l'article 59 du décret du 29 avril 2004 susvisé
- la saisine du ministre compétent suite au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier
- les lettres informant l'autorité chargée du contrôle financier des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'elle a donné
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local en matière d'aménagement des dépenses
- la réquisition du comptable public.

Article 6 : en application de l'article 38 du décret du 29 avril 2004 susvisé, Monsieur Luc LE CORVEC peut déléguer sa signature aux agents de son service par une décision qui sera transmise au secrétaire général pour les affaires régionales et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

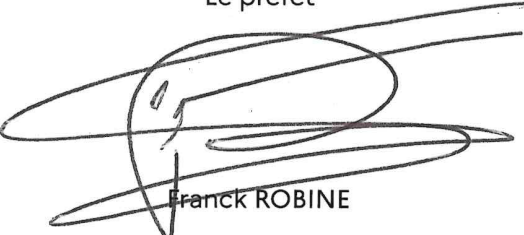
Article 7 : des comptes rendus d'utilisation des crédits seront adressés en cours d'année au secrétaire général pour les affaires régionales. Tout projet de modification substantielle de la programmation initiale des crédits sera communiqué au secrétaire général pour les affaires régionales.

Article 8 : le présent arrêté est exécutoire à compter du 1^{er} juin 2026.

Article 9 : le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne par intérim sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de la région Bretagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le 28 MAI 2026

Le préfet



Franck ROBINE

RECTORAT

R53-2026-05-28-00001

Arrêté rectoral - composition section
disciplinaire commune 2026



ARRETE
FIXANT LA COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMMUNE AUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET
PROFESSIONNEL POUR LA REGION ACADEMIQUE BRETAGNE

**La Rectrice de la région académique Bretagne,
Rectrice de l'académie de Rennes,
Chancelière des universités**

VU le code de l'éducation, notamment les articles L. 811-5-1 et R. 811-43 à R. 811-50 ;

VU le courrier du président du tribunal administratif de Rennes en date du 17 avril 2026 désignant deux magistrats pour présider la section disciplinaire commune aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de la région académique Bretagne ;

VU le procès-verbal en date du 6 mai 2026 constatant le tirage au sort réalisé ce même jour par la rectrice de la région académique Bretagne, en application des dispositions précitées du code de l'éducation ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

La section disciplinaire commune aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de la région académique Bretagne est composée comme suit :

Représentants du collège A

Titulaires	Suppléants
ROBIN-GUILLOCHEAU Cécile (UR)	BORDRON Anne (UBO)
HJIAJ Mohammed (INSA)	MAMOUNE Abdeslam (UBO)

Représentants du collège B

Titulaires	Suppléants
BODIN JAVERLHIAC Sophie (UR2)	SAITTA Eugénie (UR)
LIMOUSIN Éric (UBS)	TILLY Bruno (IEP)

Représentants pour les usagers

Titulaires	Suppléants
LE NADAN Marion (UR2)	MAILLARD Léna (ENS)
SOUDAIS Clara (IEP)	SCHNEIDER Lucie (UBS)
RIZZON Maël (UR2)	EVENOU Artus (UBO)
DJALO Amadu (IEP)	PINEL Étienne (UR)



Représentants de l'administration des établissements

Titulaires	Suppléants
FAVIER Adeline (UBO)	LESCOAT Nathalie (UBS)
LENOUVEL Axel (UR2)	MORIN Pierre (ENS)

Article 2 :

La section disciplinaire commune aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de la région académique Bretagne est présidée par Monsieur Thibault GRONDIN, premier conseiller au tribunal administratif de Rennes.

Sa suppléante est Madame Véronique DOISNEAU-HERRY, première conseillère au tribunal administratif de Rennes.

Article 3 :

Les membres de la section disciplinaire commune aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de la région académique Bretagne sont désignés pour une durée de deux ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 4 :

Madame Véronique SAINT-MLEUX, Référente académique Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur au sein de la Division de l'enseignement supérieur du rectorat de la région académique Bretagne, est mise à disposition de la section disciplinaire commune en qualité de secrétaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Véronique SAINT-MLEUX, Madame Louise GUINARD, Chargée d'affaires juridiques au sein de la Direction des affaires juridiques du rectorat de la région académique Bretagne, est mise à disposition de la section disciplinaire commune, en qualité de secrétaire.

Article 5 :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs sur le site internet de la préfecture de région.

Le présent arrêté est notifié aux membres susnommés.

Le secrétaire général de la région académique Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **28 MAI 2026**


Hélène INSEL

L'autorité académique : Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Rennes par l'application Internet Télérecours citoyens
(www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.